

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la
Qualification Métallurgie Industrie Nord - Pas-de-Calais



DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

Interview de Mr Christian Renard, Président du GEIQ MI NPDC..... P 2

I - Qu'est-ce que le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification ?
(GEIQ) P 4

II - Les avantages du GEIQ P 5

III - Expérience du GEIQ BTP 59/62 P 6
→ Témoignage de M. Agoumi, salarié du GEIQ BTP 59 /62

IV - Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Métallurgie
Industrie Nord-Pas-de-Calais.

a. Qui est à l'initiative de ce projet ?..... P 7

b. Les différentes étapes de la mise en place du GEIQ MI NPDC P 8

c. Quelles sont les perspectives de développement du GEIQ MI NPDC ?..... P 9

d. Les entreprises adhérentes du GEIQ MI NPDC..... P 9



Interview de Monsieur Christian Renard,
Président du Groupement d'Employeurs
pour l'Insertion et la Qualification Métallurgie Industrie Nord-Pas-de-Calais

- Pouvez-vous nous parler de la création du GEIQ MI NPDC ?

En janvier 2009, nous sommes de nombreuses entreprises régionales du secteur de la Métallurgie-Industrie à avoir mis en évidence nos difficultés à trouver de la main d'œuvre adaptée à nos métiers.

Grâce au succès du GEIQ BTP 59/62, Mr Dominique Bouvier, PDG d'ENTREPOSE Contracting, et moi-même avons travaillé sur la possibilité de créer un GEIQ pour les métiers de la Métallurgie et de l'Industrie dans la région. Le projet s'est mis en place et a très vite fédéré plusieurs entreprises et structures du Nord-Pas-de-Calais (l'UIMM Flandre Maritime, la Maison de l'Emploi de Dunkerque, ENTREPOSE Contracting, CMP Dunkerque, Entreprendre Ensemble, le GEIQ BTP Nord-Pas-de-Calais). Après une étude de faisabilité concluante, nous avons décidé de lancer l'activité du GEIQ avec l'embauche du premier permanent. Celui-ci identifie les besoins en formation et en qualification des entreprises industrielles sur la région et contacte les futurs adhérents pour leur présenter le projet et les avantages du GEIQ MI NPDC.

- Comment définiriez-vous le GEIQ MI NPDC ?

Le GEIQ MI NPDC met en relation les besoins d'embauche des entreprises avec les demandeurs d'emplois. Ce groupement a pour mission d'identifier le potentiel des personnes en marge de l'emploi. Nous sommes convaincus que parmi ces personnes il y a des « talents », j'entends par là des personnes qui possède une réelle volonté de se réinsérer, de s'investir dans une formation qualifiante et de redécouvrir le plaisir de travailler. Le GEIQ MI NPDC se doit donc d'être un véritable trait d'union entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

- Quelle est la plus-value de ce groupement d'employeurs ?

Le GEIQ apporte de nombreux avantages tant sur le plan du recrutement et de la formation qu'au niveau des tâches administratives et du financement. Le GEIQ propose à l'entreprise de trouver des candidats, de porter le contrat de travail, de leur construire un parcours de formation individualisé et professionnalisant, jusqu'à leur insertion dans l'entreprise.

Nous souhaitons répondre aux problèmes de recrutement de l'industrie et ainsi permettre la réinsertion des personnes en marge de l'emploi. Cela se traduit par la mise en place d'un suivi individualisé au travers d'un double tutorat qui a pour but d'éliminer tous les freins à l'emploi et d'assurer le bon déroulement de la formation.



Quel est votre objectif de développement concernant le GEIQ MI NPDC ?

Le GEIQ MI NPDC est officiellement en action depuis le 01/05/10, d'ici à deux ans nous souhaitons être en situation d'autofinancement et notre objectif est de recruter 28 salariés, qui, selon notre déontologie seront guidés dans l'optique d'accéder à une formation qualifiante débouchant sur un diplôme et un emploi.

Propos recueillis par Aurélie Jovenet (imagis Communication)



I - Qu'est-ce que le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification ?

Le GEIQ est une association loi 1901 dont les adhérents sont des entreprises.

Depuis 1997, les Groupements d'Employeurs qui souhaitent se prévaloir de l'appellation GEIQ doivent en faire la demande auprès de l'instance nationale de coordination, le Comité National de Coordination et d'Evolution des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (CNCE GEIQ). Le label GEIQ ne peut être délivré que sur la base d'une enquête annuelle approfondie qui repose sur de multiples critères quantitatifs et qualitatifs (place des employeurs, publics accueillis, nature des contrats de travail, durée minimale des mises à disposition, accompagnement social mis en œuvre, nombre d'heures de formation...).

Les GEIQ sont dans un premier temps apparus dans le secteur agricole et se sont ensuite élargis depuis 2000 à tous les secteurs et entreprises. Généralement, le principal objectif des Groupements d'Employeurs est de permettre aux entreprises qui les composent de résoudre leurs problèmes structurels de recrutement. Les GEIQ embauchent directement les publics qu'ils ciblent (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI...) puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en fonction de leurs besoins, en alternance avec des périodes de formation.

Dans ce contexte, le GEIQ embauche le candidat sélectionné par l'entreprise en contrat CDD de 6 à 24 mois (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ou contrat unique d'insertion), ce candidat est mis à disposition de l'entreprise durant tout le temps de l'accompagnement. Le GEIQ met en place un double tutorat professionnel afin de proposer une formation individualisée pour le salarié. L'objectif étant de qualifier et de professionnaliser le candidat afin qu'il puisse intégrer l'entreprise à l'issue de l'accompagnement du GEIQ.

Lorsqu'une entreprise adhère au GEIQ, le groupement lui propose :

- d'accompagner l'entreprise dans le recrutement,
- de porter le contrat de travail,
- d'effectuer le suivi individualisé du demandeur d'emploi,
- de faire le lien avec l'ensemble des professionnels de l'emploi et de la formation,
- l'organisation de la formation jusqu'à la qualification afin d'offrir toutes les chances de trouver un emploi durable et qualifié pour les demandeurs d'emplois,
- de traiter le suivi administratif voir social si nécessaire.

Le GEIQ aide donc l'entreprise dans son recrutement et sélectionne des candidats qui possèdent un réel potentiel et qui correspondent au savoir être exigés par l'entreprise.

Le GEIQ Métallurgie Industrie Nord-Pas-de-Calais a pour objectif de rendre crédible un projet de carrière et de vie pour le demandeur d'emploi à travers des besoins réels d'emplois qualifiés dans les métiers industriels.



II - Les avantages du GEIQ

De part leur déontologie, les GEIQ sont porteurs de véritables valeurs ajoutées pour de nombreux acteurs :

- Pour les demandeurs d'emploi
 - Trouver un emploi durable pour une stabilité professionnelle,
 - Accéder à une formation longue et qualifiante,
 - Etre accompagné pour surmonter les freins à l'embauche (accompagnement pédagogique et social si nécessaire).

- Pour les entreprises
 - Aide pour le recrutement et la sélection des candidats qui représentent un potentiel et qui correspondent au savoir être exigés par l'entreprise,
 - Contribuer à développer une image attractive de leur profession tant auprès de salariés potentiels que de partenaires institutionnels,
 - Le GEIQ porte le contrat de travail, il est l'employeur et met le salarié à disposition de l'entreprise utilisatrice par le biais d'une convention de mise à disposition. Ce « portage » permet à l'entreprise de « tester » le candidat sans endosser seul le risque employeur,
 - Le GEIQ gère l'ensemble des aspects administratifs et légaux du contrat de travail,
 - Le GEIQ construit un parcours de formation individualisé pour le salarié, il gère l'appel d'offre auprès des organismes de formation et se charge de la gestion des financements par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agrées),
 - Le GEIQ recherche des financements Etat, Région...dont il fait profiter l'entreprise utilisatrice du salarié,
 - Le GEIQ développe le principe de double tutorat, le tuteur d'entreprise est accompagné par un tuteur GEIQ afin d'intégrer au mieux le salarié dans l'entreprise.

- Pour les professionnels de l'emploi, les partenaires à l'emploi
 - Aider les structures dans la recherche de formation qui débouche sur un emploi durable pour les demandeurs d'emploi.

A la fin de sa formation, le salarié a la possibilité d'intégrer l'entreprise adhérente dans laquelle il a effectué sa formation. Néanmoins il n'y a aucune obligation ni pour l'entreprise et ni pour le salarié.



III - Expérience du GEIQ BTP Nord-Pas-de-Calais

Le président du GEIQ BTP Nord-Pas-de-Calais est M. Pierre LOBRY, PDG du groupe ORTHOS. Le Groupement d'Employeurs du Bâtiment et des Travaux Publics compte plus de 80 entreprises qui lui font confiance sur tout le territoire Nord-Pas-de-Calais. Depuis 1995, près de 1 500 jeunes et adultes ont signé un contrat avec le GEIQ BTP Nord – Pas-de-Calais. Au terme de leur contrat 94.74% des salariés obtiennent la qualification ou le diplôme recherché et 70 % d'entre eux sont toujours présent 6 mois après l'embauche de l'entreprise.

➔ Témoignage de M. Agoumi, salarié du GEIQ BTP 59 /62.

« Face à une période sans emploi, je me suis rapproché des professionnels de l'emploi tels que la Maison de l'Emploi ou le Pôle Emploi. Ayant déjà effectué de nombreux contrats intérim je souhaitais une évolution dans ma situation professionnelle, j'ai donc été mis en relation avec le GEIQ BTP 59/62 et dans le même temps avec la société Eurovia, adhérente du GEIQ BTP.

A la suite de quelques rencontres avec ces différentes structures, j'ai signé un contrat de professionnalisation d'une durée d'un an avec le GEIQ BTP 59/62. Mon objectif est d'acquérir une formation qualifiante, le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) reconnue dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Aujourd'hui je participe aux travaux de maçonnerie sur les chantiers et j'évolue au sein d'une équipe de la société Eurovia. Je développe également mes compétences et mes connaissances durant les heures de formation effectuées à l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) de Dunkerque, où je suis par exemple une formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité).

Grâce à ma rencontre avec le GEIQ BTP 59/62, je vis pleinement ma formation, j'ai découvert un métier et je souhaite à l'issue de mon contrat intégrer à plein temps l'entreprise Eurovia. »

Propos recueillis par Aurélie Jovenet (imagis Communication)



IV - Le Groupement d'employeur pour l'Insertion et la Qualification Métallurgie Industrie Nord-Pas-de-Calais (GEIQ MI)

a. Qui est à l'initiative de ce projet ?

Face à un problème de recrutement, à une mauvaise attractivité et une image parfois dévalorisante du secteur de la métallurgie et de l'industrie, le projet de monter un GEIQ a été amorcé en janvier 2009, d'abord au sein de l'agglomération dunkerquoise à la demande d'ENTREPOSE Contracting, maison mère de CMP Dunkerque.. A la suite de plusieurs réunions le projet a pris une dimension régionale et a abouti à l'association de nombreuses entreprises du Nord-Pas-de-Calais :

- ENTREPOSE Contracting
- Le GEIQ BTP Nord-Pas-De-Calais
- L'UIMM Flandre Maritime
- La Maison de l'Emploi de Dunkerque
- CMP Dunkerque
- Entreprendre Ensemble

Le but étant d'aider les entreprises à recruter différemment des personnes peu qualifiées et souhaitant s'investir et acquérir les compétences correspondant au métier du secteur de la métallurgie et de l'industrie. Le GEIQ MI NPDC a pour objectif de travailler sur le potentiel, le savoir être des demandeurs d'emploi afin de leur trouver une formation qualifiante qui leur correspond et qui leur permet de déboucher sur une situation professionnelle stable.

Les demandeurs d'emploi accèdent à une formation individualisée reconnue dans le secteur de la métallurgie et de l'industrie et débouchant sur un diplôme ou un Certificat de Qualification Paritaire Métallurgie (CQPM).



b. Les différentes étapes de la mise en place du GEIQ MI ?

Plusieurs phases ont été nécessaires à la mise en place et à l'élaboration du projet GEIQ MI NPDC.

Dans un premier temps, les membres fondateurs évoqués ci-dessus se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de résoudre l'ensemble des difficultés liées à la création d'un tel Groupement dans le respect des lignes directrices établies par le Comité National de Coordination et d'Evolution des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification. Chacun a amené ses connaissances et sa plus-value afin d'assurer la viabilité du GEIQ MI NPDC. Les différents acteurs du GEIQ BTP 59/62 ont également « coaché » les membres fondateurs sur la création et sur les écueils à éviter dans la mise en place d'un tel groupement.

Il a également fallu prouver la légitimité du projet, c'est-à-dire s'assurer que le GEIQ MI NPDC ne dupliquait pas les objectifs, la manière de travailler d'une structure déjà existante.

Comme toute construction d'un projet, bâtir un budget était nécessaire, ainsi que le recensement des différents partenaires. Afin de mener à bien cette étape chaque membre fondateur s'est investi et a apporté ses connaissances et son expérience pour obtenir un financement.

Après une étude de faisabilité de 6 mois, le GEIQ MI NPDC a obtenu des subventions de la part de diverses entités tant publiques que privées (l'association Nord Actif, ENTREPOSE Contracting, UIMM, Fondation Vinci, l'Etat, le GEIQ BTP 59/62...).

L'ensemble des aides et subventions obtenus par le GEIQ MI NPDC totalise une valeur de 146 000 € (60 % correspondant à un financement privé et 40 % à un financement public). Ce budget de démarrage et de fonctionnement s'étalera sur les deux prochaines années et permettra la mise en place et le développement du Groupement dans les meilleures conditions.

Le GEIQ MI NPDC a commencé son activité début mai. Le président de la structure étant Monsieur Christian Renard et Monsieur Reynald Trinel, le responsable et premier permanent du Groupement.

Monsieur Trinel doit désormais appréhender les besoins en qualification des entreprises, faire connaître le GEIQ MI NPDC et fédérer les différents adhérents afin de les aider dans leur démarche de recrutement et de formation sur la région Nord - Pas-de-Calais.



c. Quelles sont les perspectives de développement du GEIQ MI ?

Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Métallurgie Industrie a pour vocation de s'élargir à tout le Nord-Pas-de-Calais, ce qui induit une volonté de multiplier les contacts avec les prescripteurs d'emplois, les futurs adhérents et les futurs salariés du GEIQ MI NPDC. Les différents acteurs du GEIQ MI NPDC souhaitent obtenir la signature de 28 contrats en alternance sur la période de mai 2010 à fin avril 2011.

d. Les entreprises adhérentes du GEIQ MI NPDC

Suite à l'investissement des membres fondateurs et du responsable du GEIQ MI NPDC, de nombreuses entreprises du Nord-Pas-de-Calais ont été séduites par la déontologie, les objectifs du Groupement et ont de ce fait souhaité intégrer le GEIQ MI NPDC :

- ADF TARLIN
- CMP Dunkerque
- CMI
- TIM
- Europipe
- Fonderie de Denain (FAD)
- Baron Technologie
- Prometa PR
- Et bien d'autres...

